

Public et prérequis

- Chargé de travaux en basse tension sur installation avec présence de tension.
- Toutes personnes devant réaliser des interventions d'entretien et de dépannage sur des installations électriques en basse tension.
- Toutes personnes devant réaliser la consignation pour travaux sur des installations électriques basse tension
- Toutes personnes devant effectuer à titre d'exécutant des opérations d'ordre non électrique au voisinage d'ouvrages et installations électriques haute tension, avec présence de tension.

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Les objectifs

Maintenir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique et recevoir de son employeur un titre d'habilitation B2V, BR, BC, H0V conformément à la norme NF C 18-510.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Vidéo
- Support de cours
- Ouvrage ou installation type pour les travaux pratiques

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Programme

- Retour d'expérience
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Identifier les zones et limites d'environnement.
- Citer les limites de son titre d'habilitation (Autorisation et interdits, zones, etc.).
- Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation.
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
- Appréhender une zone de voisinage.
- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (Analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.).
- Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
- Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (outillage isolé, VAT, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

11 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

- 1300 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 750 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES

dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les ouvrages ou installations et zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Décrire les opérations de la consignation et les documents associés.
- Réaliser des consignations sur différents types d'ouvrages ou d'installations.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
- Organiser, délimiter, et signaler la zone de travail.
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée
- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Modalité d'évaluation

- Les acquis de formation feront l'objet d'une évaluation sous forme de QCM et de mises en situations pratiques.
- Avis d'habilitation après formation.
- Attestation

Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3